

## FUBOL GOLD

Version 9.0      Date de révision: 07.06.2016      Numéro de la FDS: S136490833      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : **FUBOL GOLD**

**Design code** : A9651D

Produit Numéro d'enregistrement : [9475P/B, L01662-041](#)

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Fongicide

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Société** : Syngenta Crop Protection nv  
Technologiepark 30  
B-9052 Gent-Zwijnaarde  
Belgique

**Téléphone** : +32 (0)9/ 210 17 60

**Téléfax** : +32 (0)9 231 30 13

**Adresse e-mail** : [contact@syngenta.be](mailto:contact@syngenta.be)

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

**Numéro d'appel d'urgence** : Centre Antipoisons: 070 245 245. Pour le G.-D. du Luxembourg: (+352) 8002 5500  
Téléphone d'urgence en cas d'accident de distribution ou de transport(24/24h): 03 575 03 30

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Sensibilisation cutanée, Sous-catégorie 1B      H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2      H361d: Susceptible de nuire au fœtus.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : [Attention](#)

## FUBOL GOLD

Version 9.0      Date de révision: 07.06.2016      Numéro de la FDS: S136490833      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Mentions de danger	:	H317 H361d H410	Peut provoquer une allergie cutanée. Susceptible de nuire au fœtus. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Informations Additionnelles sur les Dangers	:	EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
		SP 1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.). Usage réservé aux utilisateurs professionnels.
		EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
Conseils de prudence	:	P102	Tenir hors de portée des enfants.
		P261	Éviter de respirer les aérosols.
		P261	Éviter de respirer les poussières.
		P263	Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/ pendant l'allaitement.
		P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
		P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
		P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
		P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
		P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
		P308 + P311	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/?.
		P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
	P391	Recueillir le produit répandu.	
	P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.	
	P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.	
	P501	Éliminer le contenu et le récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.	

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Peut former un mélange poussière-air inflammable.

## FUBOL GOLD

Version 9.0      Date de révision: 07.06.2016      Numéro de la FDS: S136490833      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

##### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)
mancozèbe (ISO)	8018-01-7	Skin Sens. 1; H317 Repr. 2; H361d Aquatic Acute 1; H400	>= 50 - < 70
métalaxyl-M (ISO)	70630-17-0	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318	>= 3 - < 5

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez le numéro d'urgence, un centre anti-poison ou un médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.  
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.  
Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
Laver immédiatement et abondamment à l'eau.  
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.  
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.  
Enlever les lentilles de contact.  
Un examen médical immédiat est requis.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.  
NE PAS faire vomir.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.

## FUBOL GOLD

Version 9.0	Date de révision: 07.06.2016	Numéro de la FDS: S136490833	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
----------------	---------------------------------	---------------------------------	---

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible.  
Traiter de façon symptomatique.

---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Moyen d'extinction - pour les petits feux  
Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.  
Moyen d'extinction - pour les grands feux  
Mousse résistant à l'alcool  
ou  
Eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10).  
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome.

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.  
Éviter la formation de poussière.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

## FUBOL GOLD

Version 9.0	Date de révision: 07.06.2016	Numéro de la FDS: S136490833	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
----------------	---------------------------------	---------------------------------	---

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Contenir le déversement, ramasser avec un aspirateur avec protection électrique ou par brossage-humide et transférer dans un conteneur pour une élimination conforme aux réglementations locales (voir section 13). Éviter de créer des nuages de poussière de poudre en utilisant une brosse ou de l'air comprimé. Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Se référer aux considérations relatives à l'élimination dans le chapitre 13., Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Potentiel pour une combustion spontanée. Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Équipement de protection individuel, voir section 8.
- Classe d'explosibilité de poussière : Peut former un mélange poussière-air inflammable.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Le matériel peut être thermiquement instable à températures élevées. Le matériel ainsi conditionné est thermiquement stable à température ambiante normale. Il est conseillé de stocker le matériel éloigné des sources de chaleur telles que tuyaux à vapeur, radiateurs ou appareils de chauffage. Maintenir un espace d'air entre les emballages individuels. Le reconditionnement dans de plus grands emballages est interdit. Ne pas entasser dans des silos ou des conteneurs sans considérer le problème du potentiel de dégradation/décomposition du produit. Plus de renseignements disponibles chez Syngenta. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants.
- Température de stockage recommandée : < 35 °C
- Autres données : Physiquement et chimiquement stable pour au moins 2 ans s'il est entreposé à température ambiante dans ses contenants d'origine hermétiquement fermés.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez

## FUBOL GOLD

Version 9.0      Date de révision: 07.06.2016      Numéro de la FDS: S136490833      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

vous référer aux conditions d'homologation indiquées sur l'étiquette du produit.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

##### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
mancozèbe (ISO)	8018-01-7	VLE 8 hr	0,2 mg/m <sup>3</sup> (Manganèse)	BE OEL
	8018-01-7	TWA	1 mg/m <sup>3</sup>	Fournisseur
métalaxyl-M (ISO)	70630-17-0	TWA	10 mg/m <sup>3</sup>	Syngenta

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

##### Mesures d'ordre technique

Les recommandations suivantes concernant le contrôle de l'exposition/la protection individuelle sont destinées à la fabrication, la formulation, l'emballage et l'utilisation du produit. Pour des usages commerciaux et /ou l'usage agricole, consultez l'étiquette du produit.

Retenue et/ou séparation sont les mesures de protection technique les plus fiables si l'exposition ne peut être éliminée.

L'importance de ces mesures de protection dépend des risques réels en service.

Si de la poussière est produite dans l'air, utiliser les systèmes d'aération locaux.

Évaluer l'exposition et utiliser toutes mesures supplémentaires pour garder le niveau en-dessous de toute limite d'exposition importante.

Si nécessaire, demander des recommandations supplémentaires concernant l'hygiène du travail.

##### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile

délai de rupture : > 480 min

Épaisseur du gant : 0,5 mm

Remarques : Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Le temps de pénétration dépend, entre autres choses de la matière, de l'épaisseur et du type de gants et doit donc être mesuré dans chaque cas. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

## FUBOL GOLD

Version 9.0	Date de révision: 07.06.2016	Numéro de la FDS: S136490833	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
----------------	---------------------------------	---------------------------------	---

- Protection de la peau et du corps : Evaluer l'exposition et sélectionner un équipement résistant aux produits chimiques, basé sur le potentiel de contact et les caractéristiques de pénétration du matériel utilisé pour les vêtements.  
Se laver avec du savon et de l'eau après avoir retiré les vêtements de protection.  
Décontaminer les vêtements avant réutilisation, ou utiliser de l'équipement jetable (combinaisons, tabliers, manches, bottes, etc.).  
Porter selon besoins:  
Tenue de protection étanche à la poussière
- Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.  
Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.
- Mesures de protection : L'utilisation de mesures techniques devrait toujours avoir priorité sur l'utilisation de protection personnelle d'équipement.  
Pour la sélection de l'équipement de protection personnelle, demander un conseil professionnel approprié.  
L'équipement de protection personnelle devrait souscrire aux normes en vigueur.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Aspect : granulés
- Couleur : jaune clair à brun clair
- Odeur : faible
- pH : 5,9, Concentration: 1 % w/v(suspension aqueuse)
- Inflammabilité (solide, gaz) : Non classé comme danger d'inflammabilité
- Densité : 1 g/cm<sup>3</sup>
- Masse volumique apparente : 0,45 - 0,65 g/cm<sup>3</sup>
- Température d'auto-inflammabilité : 152 °C
- Propriétés explosives : Non explosif
- Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

#### 9.2 Autres informations

## FUBOL GOLD

Version 9.0	Date de révision: 07.06.2016	Numéro de la FDS: S136490833	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
----------------	---------------------------------	---------------------------------	---

**La température d'inflammation minimum** : 340 °C  
**Énergie minimale d'ignition** : > 1.000 mJ  
Substances auto-échauffantes : auto-échauffement

auto-échauffement

Tension superficielle : 57,8 mN/m, 20 °C

**Indice de combustion** : 1 à 20 °C  
: 5 à 100 °C

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Voir la section 10.3 "Possibilité de réactions dangereuses".

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.  
Ce matériel peut dégrader, se décompose exothermique, et peut même attraper le feu, quand de grandes quantités sont exposées aux températures élevées.

#### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

#### 10.5 Matières incompatibles

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

La combustion ou la décomposition thermique libère des vapeurs toxiques et irritantes.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

##### Toxicité aiguë

##### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,13 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie cuta- : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg

## FUBOL GOLD

Version 9.0	Date de révision: 07.06.2016	Numéro de la FDS: S136490833	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
----------------	---------------------------------	---------------------------------	--

née

### **Composants:**

#### **mancozèbe (ISO):**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,14 mg/l

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

#### **métalaxyl-M (ISO):**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 953 mg/kg

DL50 (Rat, femelle): 375 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,29 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation  
Remarques: Plus haute concentration possible

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

#### **Produit:**

Espèce: Lapin  
Résultat: Pas d'irritation de la peau

### **Composants:**

#### **métalaxyl-M (ISO):**

Espèce: Lapin  
Résultat: Pas d'irritation de la peau

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

#### **Produit:**

Espèce: Lapin  
Résultat: Irritation légère des yeux

### **Composants:**

#### **métalaxyl-M (ISO):**

Espèce: Lapin  
Résultat: Risque de lésions oculaires graves.

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Produit:**

## FUBOL GOLD

Version 9.0	Date de révision: 07.06.2016	Numéro de la FDS: S136490833	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
----------------	---------------------------------	---------------------------------	---

Type de Test: Test de Buehler  
Espèce: Cochon d'Inde  
Résultat: Sensibilisant pour la peau dans les tests pour animaux.

### Composants:

#### **métalaxyl-M (ISO):**

Espèce: Cochon d'Inde  
Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

#### Composants:

#### **mancozèbe (ISO):**

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

#### **métalaxyl-M (ISO):**

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

### **Cancérogénicité**

#### Composants:

#### **mancozèbe (ISO):**

Cancérogénicité - Evaluation : Aucune preuve de carcinogénicité dans des études sur des animaux.

#### **métalaxyl-M (ISO):**

Cancérogénicité - Evaluation : Aucune preuve de carcinogénicité dans des études sur des animaux.

### **Toxicité pour la reproduction**

#### Composants:

#### **mancozèbe (ISO):**

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Susceptible de nuire au fœtus.

#### **métalaxyl-M (ISO):**

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Pas toxique pour la reproduction

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

#### Composants:

#### **métalaxyl-M (ISO):**

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

### **Toxicité à dose répétée**

#### Composants:

## FUBOL GOLD

Version 9.0	Date de révision: 07.06.2016	Numéro de la FDS: S136490833	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
----------------	---------------------------------	---------------------------------	---

### **mancozèbe (ISO):**

Remarques: Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### **Produit:**

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): 23 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna Straus (Daphnie géante Straus)): 0,8 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues	: CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,219 mg/l Durée d'exposition: 72 h
	NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,031 mg/l Point final: Taux de croissance Durée d'exposition: 72 h

#### **Composants:**

##### **mancozèbe (ISO):**

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2 mg/l
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 1 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues	: CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,063 mg/l
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	: 10
Évaluation Ecotoxicologique Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

##### **métalaxyl-M (ISO):**

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 100 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues	: CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 271 mg/l

## FUBOL GOLD

Version 9.0	Date de révision: 07.06.2016	Numéro de la FDS: S136490833	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
----------------	---------------------------------	---------------------------------	---

Durée d'exposition: 96 h

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 19,7 mg/l

Point final: Taux de croissance

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les bactéries : CE50 (boue activée): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 50 mg/l  
Durée d'exposition: 28 jr  
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 25 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Composants:

##### **mancozèbe (ISO):**

Biodégradabilité : Résultat: Donnée non disponible

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie: 5,8 - 55 h  
Remarques: Le produit n'est pas persistant.

##### **métalaxyl-M (ISO):**

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie: 22,4 - 47,5 jr  
Remarques: Le produit n'est pas persistant.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

##### **mancozèbe (ISO):**

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

##### **métalaxyl-M (ISO):**

Bioaccumulation : Remarques: Bas potentiel de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,71 (25 °C)

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Composants:

##### **mancozèbe (ISO):**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Donnée non disponible

: Remarques: La faible mobilité dans le sol.

## FUBOL GOLD

Version 9.0	Date de révision: 07.06.2016	Numéro de la FDS: S136490833	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
----------------	---------------------------------	---------------------------------	---

Stabilité dans le sol : Pourcentage de dissipation: 50 % (DT50: 6 - 15 h)  
Remarques: Le produit n'est pas persistant.

**métalaxyl-M (ISO):**  
Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Le métalaxyl a une mobilité variant de faible à très grande, celle-ci dépendant du type de sol.

Stabilité dans le sol : Pourcentage de dissipation: 50 % (DT50: < 50 jr)  
Remarques: Le produit n'est pas persistant.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Évaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

#### Composants:

##### **mancozèbe (ISO):**

Évaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB)..

##### **métalaxyl-M (ISO):**

Évaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB)..

### 12.6 Autres effets néfastes

#### Produit:

#### Composants:

##### **mancozèbe (ISO):**

Information écologique supplémentaire : Remarques: Donnée non disponible

##### **métalaxyl-M (ISO):**

Information écologique supplémentaire : Remarques: Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.

## FUBOL GOLD

Version 9.0	Date de révision: 07.06.2016	Numéro de la FDS: S136490833	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
----------------	---------------------------------	---------------------------------	---

Diluer les surplus de traitement environ 10 fois et pulvériser ceux-ci sur la parcelle déjà traitée, suivant les prescriptions d'emploi.  
De façon à éviter tout surplus de traitement après l'application, on s'efforcera de calculer au mieux la quantité de bouillie à préparer, ou la quantité à appliquer, en fonction de la superficie à traiter et du débit par hectare.

Emballages contaminés : Nettoyer soigneusement à l'eau les emballages vides, soit en utilisant le système de rinçage du pulvérisateur, soit par un rinçage manuel comportant trois agitations énergiques successives. Les eaux de ce rinçage devront être versées dans la cuve de pulvérisation.  
Les emballages ainsi rincés seront rangés et stockés dans un endroit sûr, puis amenés aux points de ramassage prévus à cet effet (AgriRecover).  
Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Éliminer comme déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

ADN : UN 3077  
ADR : UN 3077  
RID : UN 3077  
IMDG : UN 3077  
IATA : UN 3077

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.  
ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (MANCOZEB)  
RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (MANCOZEB)  
IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (MANCOZEB)  
IATA : Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (MANCOZEB)

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 9  
ADR : 9

## FUBOL GOLD

Version 9.0	Date de révision: 07.06.2016	Numéro de la FDS: S136490833	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
----------------	---------------------------------	---------------------------------	---

**RID** : 9  
**IMDG** : 9  
**IATA** : 9

### 14.4 Groupe d'emballage

#### ADN

Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M7  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9

#### ADR

Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M7  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9  
Code de restriction en tunnels : (E)

#### RID

Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M7  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9

#### IMDG

Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9  
EmS Code : F-A, S-F

#### IATA

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 956  
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 956  
Instruction d'emballage (LQ) : Y956  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Miscellaneous

### 14.5 Dangers pour l'environnement

#### ADN

Dangereux pour l'environnement : oui

#### ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

#### RID

Dangereux pour l'environnement : oui

#### IMDG

## FUBOL GOLD

Version 9.0	Date de révision: 07.06.2016	Numéro de la FDS: S136490833	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
----------------	---------------------------------	---------------------------------	---

Polluant marin : oui

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autres réglementations : Observer la directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance lorsqu'elle est utilisée pour les applications spécifiées.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

H302 : Nocif en cas d'ingestion.  
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 : Provoque des lésions oculaires graves.  
H361d : Susceptible de nuire au fœtus.  
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë  
Aquatic Acute : Toxicité aiguë pour le milieu aquatique  
Eye Dam. : Lésions oculaires graves  
Repr. : Toxicité pour la reproduction  
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en

## FUBOL GOLD

Version 9.0	Date de révision: 07.06.2016	Numéro de la FDS: S136490833	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
----------------	---------------------------------	---------------------------------	---

Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR